VILLE DE
LORIENT

CIMETIERES
TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024

CONCESSIONS :	**2024**
15 ans - les 2 m²	332
30 ans - les 2 m².....	768
30 ans –les 3 m².....	1161
30 ans - par m² supplémentaire	387
50 ans - les 2 m².....	1332
50 ans – les 3 m².....	1998
50 ans - par m² supplémentaire	666
Par case (colombarium / jardin cinéraire) - 15 ans.....	489
Par case (colombarium / jardin cinéraire) - 30 ans.....	930
Ouverture/Fermeture (cavurne ou case).....	72
Ouverture/Fermeture avec monument (cavurne ou case)	120
Ouverture/Fermeture (caveau d'occasion ou terrain..... commun)	150
Plaque de colombarium granit.....	180
DEPOSITOIRE DE CERCUEILS :	
Droit de séjour, par jour et par cercueil	22
DROIT DE DEPOT DE MATERIAUX :	
Tout monument démonté pour être remplacé par un autre devra être enlevé dans les 3 jours. A partir du 4è jour, il sera perçu un droit de dépôt par jour..	22
Tout monument démonté pour une exhumation devra être remonté dans le délai d'un mois, après lequel il sera perçu un droit de dépôt, par jour.....	22
DIVERS :	
Pompe l'heure.....	30
REDEVANCE :	
- Redevance de dispersion des cendres.....	54